



## EVALUATION DE LA RECONNAISSANCE:

Lors du bilan à N+2 du plan d'actions – critères d'évaluation

Mis à jour le 27 novembre 2020

# Les objectifs de l'évaluation des engagements



Inciter les entreprises à avancer dans leur démarche



Faire des recommandations aux entreprises pour améliorer leur démarche



Classer les entreprises en trois catégories



Identifier les entreprises à valoriser

# Lors du bilan à N+2 du plan d'actions : critères d'évaluation

(version issue du COPIL du 07/07/2020)

Lors du suivi (N+2)

Critères jugeant du caractère significatif de l'engagement	
Spécifique	1. L'entreprise a décrit des actions spécifiquement liées à la biodiversité et intelligibles
	2. L'entreprise a mis en place un mode de suivi et de gestion cohérent
Mesurable	3. L'entreprise a mis en place des moyens efficaces pour assurer une évaluation et une amélioration régulières du plan d'action
	4. Pour chaque action, l'entreprise a défini un objectif chiffré
	5. L'entreprise a défini des indicateurs de suivi pertinents pour chaque action mise en place
Additionnel et pertinent	6. Les différentes parties prenantes pertinentes internes et externes ont été identifiées pour participer à la construction du plan d'action volontaire
	7. Le plan d'action propose des actions effectives ayant un impact réel sur la biodiversité
	8. Le plan d'action volontaire proposé propose un saut qualitatif ou quantitatif par rapport aux actions passées de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité
	9. Le plan d'action s'inscrit dans un ou plusieurs cadres internationaux, nationaux et régionaux pertinents
Réaliste	10. Les enjeux majeurs identifiés sont en lien direct avec le cœur d'activité de l'entreprise, ses impacts et ses dépendances vis-à-vis de la biodiversité
	11. L'entreprise a défini un périmètre d'action cohérent au regard de ses impacts et des enjeux de biodiversité liés
	12. Le plan d'action volontaire permet de répondre, avec des échéances bien définies, aux enjeux majeurs identifiés dans l'état des lieux
	13. Le plan d'action volontaire et ses objectifs sont proportionnés à la taille de l'entreprise, à son statut, et à ses capacités techniques, humaines et financières
	14. L'entreprise a identifié des moyens humains cohérents
	15. L'entreprise a identifié des moyens matériels cohérents
	16. L'entreprise a identifié des moyens financiers cohérents
Temporellement encadré	17. La durée du projet et ses objectifs semblent réalistes au regard du projet, des enjeux et des moyens de mise en œuvre identifiés
	18. L'entreprise a défini des échéances pour ses actions et a décrit un planning de réalisation progressif et répondant aux enjeux identifiés

Critères jugeant de la mise en œuvre de l'engagement	
Implication effective des parties prenantes pertinentes internes	La direction de l'entreprise s'est impliquée dans le suivi et la mise en œuvre du plan d'action, de manière adéquate
	L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'action, les parties prenantes pertinentes internes (collaborateurs, autres parties prenantes internes...)
Implication effective des parties prenantes pertinentes externes	L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'action, les parties prenantes pertinentes externes (clients, fournisseurs/sous-traitants, associations, partenaires techniques ou scientifiques,...)
	L'action 1 a été amorcée ou réalisée selon les échéances prévues et les résultats sur les indicateurs de l'action sont cohérents par rapport au planning et aux objectifs
Suivi du planning et des indicateurs	L'action 2 a été amorcée ou réalisée selon les échéances prévues et les résultats sur les indicateurs de l'action sont cohérents par rapport au planning et aux objectifs
	...
	L'entreprise a suivi les indicateurs de résultat et, si besoin, a ajusté de manière pertinente et justifiée son plan d'action pour le garder cohérent avec les évolutions éventuelles des enjeux ou du périmètre d'activité de l'entreprise
Démarche d'amélioration continue	L'entreprise a suivi les indicateurs de résultat et, si besoin, a ajusté de manière pertinente et justifiée son plan d'action pour le garder cohérent avec les évolutions éventuelles des enjeux ou du périmètre d'activité de l'entreprise
Cohérence des résultats avec les enjeux	Les résultats obtenus sont cohérents avec les objectifs que s'est donné l'entreprise pour répondre aux enjeux de biodiversité identifiés

Contacts :



[entreprisesengagees@ofb.gouv.fr](mailto:entreprisesengagees@ofb.gouv.fr)

Site web : <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>

Vidéo de Christophe Aubel, DGD Mobilisation de la société à l'OFB :  
<https://www.youtube.com/watch?v=bLYrp5vH8ig>



**ENTREPRISES  
ENGAGÉES  
POUR LA  
NATURE**

---

*act*4nature  
France